

PROCES-VERBAL

Conseil de Communauté

Du Mardi 28 janvier 2025 à **19h00**

à la Maison de l'Intercommunalité à La Fournière à
Pouzauges

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Maison de l'Intercommunalité • BP 10267 • La Fournière • 85702 Pouzauges Cedex • accueil@paysdepouzauges.fr

Tél. 02 51 57 14 23

Numéro	Objet	Pages
CC28012501	MODIFICATION STATUT BASSIN DU LAY	5
CC28012502	ADHESION 2025 A GEO VENDEE	5 - 6
CC28012503	RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025	6 à 16
CC28012504	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX	16
CC28012505	CONVENTION DE SERVICES COMMUNS - SYSTÈMES D'INFORMATION, JURIDIQUE, MARCHES PUBLICS	17 - 18
CC28012506	VENTE VEHICULE ELCTRIQUE A LA COMMUNE DE SAINT MESMIN	18
CC28012507	APPEL A PROJET ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE POUZAUGES	18 à 21
CC28012508	ASSURANCE STATUTAIRE	22
CC28012509	PERSONNEL TERRITORIAL	23

Ordre du jour

I - ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Projet de modification statutaire du Syndicat Mixte Bassin du Lay
- ✓ Adhésion 2025 à GéoVendée

II - FINANCES

- ✓ Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025
- ✓ Convention de mise à disposition des services techniques communaux
- ✓ Convention de services communs - systèmes d'information, juridique, marchés publics
- ✓ Vente véhicule électrique à la commune de Saint Mesmin

III - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

IV - SOLIDARITES

V - TRANSITIONS

- ✓ Appel à projet Atlas de la biodiversité intercommunale

VI- ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

VII- MARCHES PUBLICS

VIII - RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Assurance statutaire
- ✓ Personnel Territorial

IX - DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION

X - INFORMATIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 36

Date de convocation : 22 janvier 2025

Membres présents : 30

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD (quitte la séance au point II), Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY (quitte la séance au point II), Madame Annie TETARD, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Madame Nicole FIORI, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Monsieur Jacques BALLAY, Madame Anne ROY donne pouvoir à Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET donne pouvoir à Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Madame Magalie GUICHETEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Madame la Présidente a tenu, avant d'ouvrir ce premier conseil communautaire de l'année, à adresser ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite à l'ensemble des élus, tant sur le plan professionnel que personnel. Elle exprime le souhait que l'année 2025 soit remplie de joie et de bonheur pour les conseillers et leurs proches.

Elle a également une pensée pour Bernard, disparu trop tôt en fin d'année dernière.

Préalablement à l'ordre du jour, les Conseillers communautaires ont été invités à observer une minute de silence en hommage à leur collègue Bernard Martineau.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNNE Monsieur Alexandre Guilloteau, en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des Conseils du 24 septembre, 5 novembre et 17 décembre 2024.

Bérangère Soulard informe l'assemblée que les élus peuvent s'abonner aux Newsletters de leur choix en sélectionnant celles qui les intéressent.

I - ADMINISTRATION GENERALE

CC28012501 - MODIFICATION STATUT BASSIN DU LAY

Exposé par Joël Chateigner

Le comité syndical du Syndicat mixte bassin du Lay a engagé une modification de ses statuts en séance du 06 novembre 2024.

En effet, suite à la construction d'un nouveau bâtiment administratif, le siège social du Syndicat Mixte n'est plus au 5 rue Hervé de Mareuil mais au 10 rue de Péault, ZA du Grand Moulin à Mareuil sur Lay-Dissais. Il est nécessaire d'actualiser les statuts du Syndicat mixte et notamment l'article 3 « SIEGE DU SYNDICAT » du titre 1 « Construction, dénomination, membres et siège ».

La nouvelle rédaction serait la suivante :

« Article 3 – Siege du Syndicat :

Le siège social du Syndicat mixte est fixé : 10 route de Péault, ZA du Grand Moulin, 85 320 MAREUIL SUR LAY-DISSAIS ».

La modification statutaire porte uniquement sur cet article.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***APPROUVE le projet de statuts du Syndicat Mixte tel que présenté et ci-annexé et notamment l'actualisation de l'article 3 « siège du syndicat » du titre 1 « constitution, dénomination, membres et siège »***
- ***AUTORISE Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.***

En pièce jointe (annexe 01) :

- ***Le projet de modification des statuts***

CC28012502 - ADHESION 2025 A GEOVENDE

Exposé par Franck Jaud

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments ont poussé à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP sera invité à prendre acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***DECIDE d'autoriser la communauté de communes à devenir dès à présent adhérente de l'Association,***
- ***DECIDE par voie de conséquence :***
 - o ***De donner pouvoir à Monsieur Franck JAUD, titulaire, et Monsieur Lionel GAZEAU, suppléant, aux fins de représenter la communauté de communes du Pays de Pouzauges lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,***
 - o ***De donner pouvoir à Monsieur Franck JAUD, titulaire, et Monsieur Lionel GAZEAU, suppléant, aux fins de signer la convention constitutive du GIP,***
 - o ***De désigner en tant que représentant de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges Monsieur Franck JAUD, titulaire, et Monsieur Lionel GAZEAU, suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.***

Bérangère Soulard explique que l'objectif est de mutualiser les compétences afin d'optimiser le service rendu aux communes en matière de numérique, de réseau et d'accessibilité aux données, renforçant ainsi leur efficacité.

Lionel Gazeau précise que cette démarche vise à déployer le réseau bas débit.

Frank Buquen évoque l'évolution post-fibre, en soulignant que Géo Vendée poursuit le déploiement et la réorganisation. Il rappelle également que les communes ont été invitées à délibérer pour bénéficier des services et offres proposées, n'étant pas une compétence exclusive de l'intercommunalité.

II- FINANCES

CC28012503 - RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025

Exposé par Madame La Présidente

Un rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit être présenté à l'assemblée délibérante dans un délai maximal de deux mois avant le vote du budget primitif.

Dans ce ROB, doivent apparaître les grandes orientations envisagées par la Communauté de Communes pour l'année 2025.

A l'issue de la lecture et de la présentation du document en séance, un débat d'orientations budgétaires se tiendra.

Le rapport d'orientations budgétaires est joint en **annexe 02**.

Madame la Présidente explique que cette année est particulière. Habituellement, ce débat a lieu avant les fêtes de Noël, mais en raison du contexte financier et de la décision de la commission Finances, le ROB a été reporté, et le vote des budgets est prévu pour la fin février. La présentation de ce soir reflète l'ensemble du travail et de la réflexion menés par la commission Finances depuis la fin de l'année, ainsi que le travail préparatoire réalisé par les services.

Tiphaine Gris expose que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) marque la première étape du calendrier budgétaire menant au vote des budgets prévu le 25 février 2025. Cette année, la situation est particulière, car contrairement aux précédentes, la loi de finances n'a pas encore été votée en raison d'une censure, et une nouvelle version est en cours d'examen par le gouvernement et le Parlement. Les éléments présentés dans le ROB se basent donc sur la version initiale du projet de loi d'octobre 2024. Le contexte budgétaire est inédit, avec une participation des collectivités au redressement des comptes publics.

Il évoque les principaux points à retenir du plan de loi finances (PLF) 2025 et leurs conséquences pour la Communauté de communes :

- *Gel de la fraction de TVA (suppression de la TVA en 2021, suppression de la CVAE en 2023) ;*
- *Réduction des attributions de FCTVA : taux réduit + recentrage sur les seules dépenses d'investissement ;*
- *Incertitude concernant l'institution du fonds de réserve ;*
- *Augmentation des taux de cotisation retraite CNRACL + 4 points / an pendant 3 ans ;*
- *Actualisation des bases foncières + 1.7 %.*

1- Rétrospective 2020 - 2024 :

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 13,08 millions d'euros, soit une augmentation de 340 000 euros par rapport à 2023, correspondant à une hausse de 2,7 %. Cette évolution marque un retour à des taux de progression plus habituels, comparables à ceux des années précédant la crise du Covid. Concernant les grandes masses, leurs évolutions respectives sont les suivantes :

- *Les charges à caractère générales ont diminué de - 42 000 euros par rapport à 2023 à 1 360 000 euros du fait du dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) qui s'est arrêté à l'issue de l'année 2023 ;*
- *Les dépenses du personnel ont augmenté de + 244 000 euros entre 2023 et 2024 ;*
- *L'augmentation du reversement de la redevance des ordures ménagères au SCOM, qui a augmenté de + 89 000 euros ;*
- *Les subventions versées aux associations, les subventions d'aides à l'habitat et des aides directes aux entreprises ont diminué de - 237 000 euros par rapport à 2023. En 2023, les dépenses avaient atteint un niveau particulièrement élevé vis-à-vis de l'exécution. En 2024, il observe un retour à des niveaux similaires aux années d'avant 2023. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des aides de l'habitat, notamment l'OPAH et la PTREH, dont le montant versé en 2024 a été nettement inférieur à celui de 2023 ;*
- *Les subventions au budget annexe et au CIAS, ont progressé de + 222 000 euros par rapport à 2024 2.97 millions d'euros notamment lié aux évolutions des subventions aux principaux budgets annexes que sont l'Echiquier, le centre aquatique, le CIAS ou les zones d'activités ;*
- *Les charges exceptionnelles et les provisions qui progressent par rapport à 2024*

Il indique que le niveau d'exécution est attendu à 13 000 084 000 euros en 2024 en augmentation de 340 000 euros.

Il informe des principales masses de dépenses :

- *Attributions de compensations (22 %)*
- *Charges de personnel (20 %)*
- *Subventions budgets annexes + CIAS (16 %)*
- *Reversement SCOM (14 %)*
- *Subventions versées aux associations, aux aides de l'habitat ainsi que les aides directes aux entreprises (7 %)*

Zoom sur les subventions d'équilibre aux budgets annexes :

Tiphaine Gris expose que les subventions d'équilibre aux budgets annexes représentent l'une des principales masses du budget de fonctionnement. Elles ont augmenté de plus de 200 000 euros entre 2023 et 2024. La masse des subventions a progressé assez fortement après 2021 en partie faussée par le fait du Covid, qui avait perturbé l'activité des deux principaux budgets annexes : le Centre aquatique et l'Echiquier.

- *La subvention d'équilibre vers l'Echiquier a progressé entre 2021 et 2024 de + 300 000 euros. Cette augmentation est directement liée à la reprise post-Covid, qui a particulièrement impacté l'Echiquier notamment la programmation culturelle du centre avait été perturbée. A partir de 2022, les dépenses ont retrouvé un niveau cohérent, comparable à celui d'avant la crise sanitaire.*
- *Pour le manoir, la subvention d'équilibre a augmenté de 52 000 euros, en grande partie en raison de l'évolution des charges de personnel, mais aussi de la réouverture de l'équipement après la période Covid.*
- *Une hausse de 33 000 euros a été enregistrée pour l'aire d'accueil des gens du voyage, principalement due à l'augmentation des dépenses énergétiques.*
- *Les subventions destinées aux zones ont augmenté de 85 000 euros, alors qu'aucun versement n'avait été effectué en 2021. Cette hausse est principalement liée aux dépenses d'aménagement et de réaménagement de différentes zones d'activité, pour un montant total de 85 000 euros en 2024.*
- *Pour le centre aquatique elles ont progressé de 151 000 euros, principalement en raison de la flambée des prix de l'énergie, notamment du gaz et de l'électricité, après 2021. Les dépenses ont fortement augmenté, bien que la mise en place d'une chaufferie bois ait permis d'atténuer les effets de la progression des dépenses. Les charges de personnel ont également augmenté, en raison de l'application de la convention collective.*
- *Pour le CIAS, les subventions d'équilibre ont augmenté de 290 000 euros entre 2021 et 2024. Cette progression s'explique principalement par la hausse des dépenses énergétiques liées aux quatre résidences d'autonomie, l'augmentation des coûts alimentaires, ainsi que l'impact des charges de personnel, notamment affectées par les revalorisations indiciaires, les ajustements spécifiques au secteur médico-social et la gestion des remplacements d'agents absents.*

• *Comparaison entre 2023 et 2024 :*

➤ *Echiquier :*

- *Progression des charges de + 117 k€ dont + 34 k€ sur les locations de matériels, + 50 k€ sur les charges de personnel, + 23 k€ sur les droits SACEM/SACD*
- *Réduction des recettes de - 24 k€ (subvention poste VTA perçue en 2023)*
- *Absence d'excédent reporté (- 33 k€)*

➤ *Le Centre Aquatique :*

- *Progression des charges de + 54 k€ dont + 25 k€ sur les réparations bâtiments et + 21 k€ assurance dommage-ouvrage chaufferie*

- Réduction des recettes de - 35 k€ (moins de subventions postes apprentis, moins de ventes)
- Consommation de l'excédent reporté (83 k€)

Zoom sur les charges de personnel :

Evolution des dépenses 2021/2024 : + 33 %

- Les effectifs ont augmenté, + 12 équivalents-temps-plein (+ 27 %)
- Hausse du point d'indice (environ + 5 %) sur 2022-2023 et refonte indiciaire en 2024 (+ 1 %)

Renforcement des recettes sur masse salariale

- Postes financés par des subventions
- Renforcement des refacturations vers les budgets annexes (assainissement collectif et non collectif, notamment)

La masse salariale nette de recettes a progressé de 31 % entre 2021 et 2024.

Jean-Louis Roy s'interroge sur les subventions qui ne sont finalement pas si élevées ?

Tiphaine Gris répond que, bien que les subventions soient un levier développé depuis 2021, elles ne couvrent pas la totalité des postes.

Frank précise qu'il s'agit d'une dizaine de postes subventionnés, voire un peu plus

Jean-Louis Roy mentionne que la subvention est très limitée.

Jean-Claude Marchand indique qu'il pense que cela permet tout de même de rester dans le reste à charge, car comptablement, il y a des charges et des compensations. Il mentionne une progression de 33% et un reste à charge de 31%. Il souligne que, bien que cela mérite une analyse poste par poste, les postes subventionnés en fonctionnement sont relativement limités. Il évoque aussi l'impact des indemnités pour ceux en arrêt. Il conclut qu'il faudrait voir l'ensemble des pourcentages pour évaluer l'impact global.

Dominique Blanchard partage le même constat que pour le dernier mandat, en soulignant l'impact sur l'effectif des communes et de la CCPP. Il mentionne que des emplois ont été créés pour répondre à des demandes spécifiques.

Frank Buquen évoque qu'il serait pertinent de se réinterroger sur ce que l'on fait supporter par d'autres budgets, comme la refacturation, et sur la recherche de financements pour des postes qui ne sont pas tous pérennes. Il constate que le financement par des subventions de la masse salariale reste stable à environ 20%, selon une estimation générale, entre 2021 et 2024.

Les recettes :

- +504 k€ de recettes entre 2023 et 2024 (+3,6 %) soit :
 - - 59 k€ remboursements sur arrêt maladie
 - + 84 k€ REOM
 - + 31 k€ refacturations au budget annexe
 - + 285 k€ Taxe Foncière, Cotisation Foncière des Entreprises et Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
 - + 42 k€ rôles fiscaux supplémentaires.
 - + 64 k€ Dotations Globales de Fonctionnement
 - + 29 k€ subventions projets/postes
 - + 36 k€ compensations fiscales

Zoom sur les dotations et le CIF :

Progression importante de la dotation globale de fonctionnement en 2024 (+ 64 k€ à 1 612 k€) :

- Dotation d'intercommunalité + 83 k€ (+ 20 %)
 - o 5ème plus forte progression parmi les 15 C.C. de Vendée
 - o Coefficient d'intégration fiscale (40,6 %), au-dessus de la moyenne nationale, et déplaçonnement de la hausse de la dotation à 120 % du niveau 2023 (110 % jusqu'à présent)
- Dotation de compensation - 19 k€
 - o Ecrêtement régulier sur cette dotation (- 1,7 % en 2024)

Zoom sur la fiscalité :

- Les bases

Les réformes fiscales de 2021 (taxe d'habitation et valeurs locatives des établissements industriels) ont conduit à une réduction des bases d'imposition :

- Les collectivités conservent le produit de taxe d'habitation assis sur les résidences secondaires
- Les établissements industriels ont vu leur base fiscale de taxe foncière bâtie et cotisation foncière des entreprises réduite de 50 %

La diminution des bases est compensée par l'Etat, par le versement d'une part de la TVA pour la TH, et par le versement d'allocations compensatrices pour les établissements industriels.

Après réforme, les bases ont cependant été revalorisées en moyenne de + 0,2 % en 2021, + 3,4 % en 2022, + 7,1 % en 2023, puis + 3,9 % en 2024, suivant les taux d'inflation connus en novembre N-1. Les bases de foncier bâti ont retrouvé cette année 99 % du niveau avant-réforme de 2021, et 71 % des bases avant-réforme concernant la CFE.

- Les taux

- Evolution du taux de foncier bâti à 3,5 % en 2022 puis 4 % en 2024
- Evolution du taux de TH Résid. Sec. + 1,42 points (11,78 %) et CFE + 0,2 point (22,50 %) en 2024
- Poursuite de la modulation du coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (1,25 en 2024)

- Les produits fiscaux

Les recettes fiscales et allocations compensatrices ont progressé de 330 k€ en 2024, dont :

- + 285 k€ sur la fiscalité directe (foncier, TH, CFE)
- + 15 k€ sur la TASCOM
- + 36 k€ sur les compensations fiscales (essentiellement CFE)

Les fractions de TVA n'ont en revanche pas progressé contrairement aux années précédentes.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et de la CAF nette :

- CAF nette (Rec. Réelles de fonctionnement - Dép. Réelles de fonctionnement - remboursement des emprunts)
 - o Celle-ci atteindrait 1 192 k€ en 2024
 - o CAF nette > 1 m€/an depuis 2021
- Ratio de désendettement (dette / autofinancement brut)
 - o Il demeure très inférieur au seuil d'alerte (7 à 8 années) : inférieur à 2 ans depuis 2022

Financement des investissements et évolution de l'excédent :

La CAF nette dégagée entre 2020 et 2023 a financé l'intégralité du programme d'investissement : 1 m€ de CAF nette dégagée chaque année en moyenne pour environ 800 000 euros d'investissements annuels. D'autres financements ont été dégagés (FCTVA, subventions) pour 250 000 euros par an en moyenne. En 2024, avec le renforcement des investissements (1,6 m€), et une CAF nette de 1,2 m€, une partie du fonds de roulement (= excédent) a été consommé, mais celui-ci reste à un niveau confortable (3,3 m€).

2- Etat de la dette :

Annuité de la 2020 – 2031 Budget Général :

- Pas d'emprunts souscrits sur les 5 dernières années
- Une annuité en retrait depuis 2023, et qui devrait se stabiliser jusqu'en 2028 (350/360 k€ par an)
- Réduction importante de l'annuité en 2029 et 2030 (- 200 k€)
- Stock de dette divisé par 2 entre 2020 et 2025 (- 1,7 m€)

Sur les budgets annexes, quelques marges de manœuvre vont se dégager sur les budgets de zones d'activités de 2025 à 2027 (- 30 k€ d'annuité), puis sur l'Echiquier après 2030 (- 70 k€).

3- Les Orientations Budgétaires 2025 :

Tiphaine Gris expose qu'il y a deux axes à étudier. Le premier concerne le projet de budget 2025, avec les crédits budgétaires qui ont été présentés et préparés au sein des pôles et de la commission finance. Le second axe porte sur la projection des finances au-delà de 2025, jusqu'en 2028, et sur la manière dont sera financé, notamment, le plan pluriannuel d'investissement.

Dépenses de fonctionnement :

- Charges générales (1 551 k€) :
 - o Lecture publique : 44 k€
 - o Aménagement : 225 k€
 - o Communication : 70 k€
 - o Solidarités : 140 k€
 - o Bâtiments/Matériels : 480 k€
 - o Transitions : 183 k€
 - o Dépenses non ventilées : 406 k€
- Charges de personnel (3 055 k€) :
 - o Mesures nouvelles :
 - 1 poste + 1 remplacement. : + 64 k€
 - Taux CNRACL : + 46 k€
 - Prévoyance : + 9 k€
 - o Mesures décalées de 2024 :
 - 1,9 poste : + 83 k€
 - Comp. Indemnitaire : + 70 k€

Projection fin 2025 : 94 % de réalisations par rapport au budget primitif : 13,8 m€ réalisés.

- Subventions versées (1 276 k€)
 - o Habitat (PLH) : 251 k€

- PSE : 154 k€
 - Entreprises + SCIC : 120 k€
 - Assainissement : 80 k€
 - VAE, ENR, assist. Mat. : 20 k€
 - Associations : 651 k€
- Evolution subventions Budgets Annexes + CIAS (2 830 k€)
 - CNRACL : 25 k€
 - Tuilage direction Echiquier : 30 k€
 - Complément Indemnitaire. : 19 k€
 - Recette exceptionnelle CIAS 2024 : 92 k€
 - CAQ : 91 k€
 - Requalification ZI Montifaut : 300 k€
 - Acquisitions Foncières ZA : 105 k€

Lionel Gazeau s'interroge sur les subventions du budget annexe, en particulier à destination des zones d'activité.

Frank Buquen indique que c'est en effet un sujet de discussions. Des investissements de budgets annexes de zones d'activités sont financés par une subvention de fonctionnement du budget général. Ces budgets de zones d'activités sont des budgets de stock qui perçoivent ces ressources à partir des sections de fonctionnement. Ensuite, ces crédits sont transférés en investissement par des opérations comptables pour payer les travaux et autres opérations liées.

Recettes de fonctionnement :

- Fiscalité directe à taux constants
 - Revalorisation des bases foncières, principalement sur la CFE et la taxe foncière : + 1,7 %
 - Fermeture d'un établissement Industriel
 - Les produits de fiscalité direct progressent de + 13 k€ (+ 0,4 %)
- Fractions TVA (suppression Taxe d'Habitation (TH) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE))
 - Gel des fractions
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
 - Augmentation Dotation Intercommunalité / Baisse Dotation Compensatrice : + 33 k€
- Subventions postes/actions : + 44 k€
- Compensations fiscales : - 55 k€ (fermeture établissement Industrielle)

Globalement le budget 2025 prévoit une augmentation des recettes de + 81 000 euros donc plus de + 0.6 % par rapport au niveau de 2024.

Projection dépenses d'investissements 2025 :

- Budget : 3,64 m€ investissements

Investissements > 100 k€ :

- 1 150 k€ extension Maison de Santé de Pouzauges (MSP)
- 600 k€ liaisons cyclables + 161 k€ autres aménagement Schéma Directeur Cyclable
- 186 k€ aménagements plan de mobilités
- 110 k€ extension MIPP
- 117 k€ maîtrise d'œuvre Petite Fournière
- 157 k€ équipements Echiquier
- 107 k€ matériels services techniques
- 100 k€ PLUi-AVAP
- 100 k€ acquisitions foncières

Projection fin 2025 : 3,42 m€ (lissage travaux MSP sur 2025-2026)

Prospective financière 2025-2028

Au-delà du seul exercice 2025, le plan pluriannuel d'investissements prévoit 9,1 millions d'euros d'investissements sur la période 2025-2028 (sur le budget général). L'étalement des réalisations serait le suivant :

- 3,42 m€ en 2025
- 2,87 m€ en 2026
- 1,53 m€ en 2027
- 1,30 m€ en 2028

Les ressources externes attendues pour 2,3 millions d'euros (FCTVA, subventions, recettes financières) suivraient les investissements programmés, avec un pic en 2026 (1,1 m€) grâce aux subventions mobilisées sur la MSP et la restitution d'une part de l'excédent d'investissement du CAQ.

La Communauté de Communes pourra également mobiliser le fonds de roulement dégagé jusqu'à 2024, soit 3,3 millions d'euros.

Les autres variables venant financer le P.P.I. sont la capacité d'autofinancement nette dégagée sur le fonctionnement, et le recours à l'emprunt.

De l'évolution de ces deux facteurs dépendra l'évolution des indicateurs financiers à fin 2028 (autofinancement dégagé, ratio de désendettement, fonds de roulement disponible) et donc les marges de manœuvre disponibles

Sans autre intervention sur la fiscalité, les projets de budgets décrits précédemment permettent d'envisager un taux de réalisation de 94 % en dépenses de fonctionnement et de 100 % en recettes de fonctionnement, soit une CAF nette estimée à 500 k€.

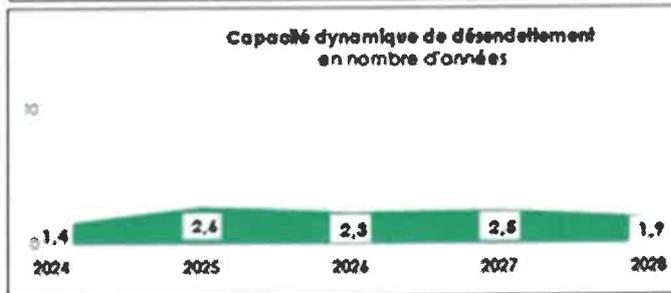
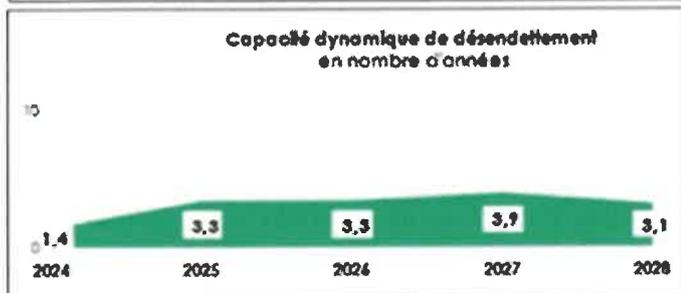
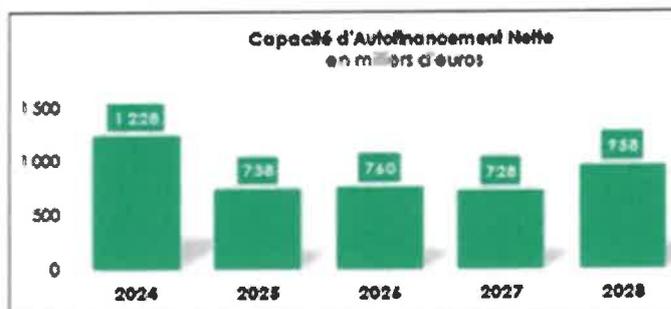
Ce scénario « au fil de l'eau » peut ensuite être projeté au cours des années 2025 à 2028 suivant des hypothèses de progression par poste de dépenses et recettes.

Un autre scénario faisant intervenir une action sur la fiscalité ménages, par variation proportionnelle des taux, permettrait de dégager + 214 k€ de ressources fiscales dès 2025.

Levier fiscal	Evolution taux	Produit complémentaire
TF sur le bâti	4,00 % → 4,75 %	177 k€
TH sur les résidences secondaires	11,78 % → 13,99 %	31 k€
TF sur le non bâti	1,94 % → 2,30 %	6 k€

Scénario au fil de l'eau : pas d'action sur la fiscalité

Scénario avec hausse + 0,75 point foncier bâti, + 2,21 points THRS, + 0,36 point foncier non bâti



Les deux scénarios permettent de financer l'intégralité du PPI (9,1 m€ de dépenses d'investissement)

Recours à l'emprunt 2,8 m€ sur 4 ans (1 m€ en 2025)
 Autofinancement net 500 k€ par an en moyenne
 Ratio de désendettement 3,5 années en moyenne
 Maintien d'un fonds de roulement de 1,5 m€-30 j dépenses

Recours à l'emprunt 1,9 m€ sur 4 ans (1 m€ en 2025)
 Autofinancement net > 700 k€ par an en moyenne
 Ratio de désendettement 2,5 années en moyenne
 Maintien d'un fonds de roulement de 1,5 m€-30 j dépenses

Dominique Blanchard et Mélanie Mulowsky quittent la séance (20h15).

Madame la Présidente expose que la présentation des scénarios de prospective est terminée. Un choix doit être fait qui va avoir des conséquences. Elle invite l'assemblée à s'exprimer et à poser des questions sur les scénarios présentés.

Jean-Louis Roy a souligné que la situation financière demeure rassurante, avec une capacité d'action préservée et un niveau d'endettement limité. Toutefois, il a relevé que l'augmentation de la fiscalité sur le bâti constitue un point de vigilance. Il précise que les dépenses sont en augmentation avec une hausse de 6 %, avec une évolution de l'élément de fonctionnement, qui est passé de 13 millions à 13,6 millions. Cette augmentation permet de se situer dans le scénario 2, jugé préférable pour atteindre les objectifs fixés.

Jean-Claude Marchand évoque que le travail mené en collaboration avec l'ensemble des vice-présidents, mettant en avant un effort conséquent. Il rappelle que lors de la Commission finances, il a été évoqué que l'année 2026 sera une année de transmission. Il précise également que la capacité de financement est jugée suffisamment solide pour permettre à la future équipe de se mettre en place dans de bonnes conditions. Il indique sa préférence pour le scénario 2 et de l'importance de maintenir les situations saines.

Jean-Louis Roy précise qu'il souhaite lui aussi laisser une situation saine, ce qui est selon lui le cas avec le scénario 2, mais en l'atteignant d'une manière différente (en travaillant sur une baisse de prévision de dépense de 200 K€, après le 1er travail fait et non une hausse du taux d'imposition qui serait de 35 % sur 2 ans hors revalorisation des bases).

Adeline Auberger souligne la nécessité d'activer le levier fiscal et de procéder à un examen plus approfondi des différents budgets en 2025.

Bérangère Soulard propose la relecture de la décision issue de la Commission finances :

« La Commission Finances s'est réunie le 14 janvier 2025. Les deux scénarii (maintien des taux, évolution des taux de fiscalité ménages) ont été présentés en réunion.

Après débats, la Commission Finances, dans le cadre des orientations budgétaires 2025, afin de garantir le financement du PPI présenté sur la fin du mandat et le début du mandat suivant, et compte tenu des incertitudes qui planent autour du projet de loi de finances 2025 :

- Propose l'action sur les taux de fiscalité directe sur 2025, telle que décrite dans le scénario 2, soit + 0,75 point sur le foncier bâti, + 0,36 point sur le foncier non bâti, + 2,21 points sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
 - Rappelle l'importance du travail de suivi des coûts par politiques publiques portées par la Communauté de Communes et la maîtrise des charges de fonctionnement. Ce travail reposera notamment sur une lecture analytique poussée des différentes actions portées par les Pôles et permettra, si nécessaire, des arbitrages complémentaires en cours d'année, et d'ici la fin du mandat.
- »

Adeline Auberger souligne que le contexte économique est fragile, en mentionnant l'impact important de la fermeture d'une entreprise. Elle insiste sur la nécessité d'avoir suffisamment de marges de manœuvre.

Bérangère Soulard explique que la commission des finances a choisi le scénario numéro 2. Elle souligne l'importance de revoir le fonctionnement des pôles et d'analyser leur efficacité. Elle ajoute qu'il faut aussi garder la possibilité de réduire les coûts si nécessaire, en faisant des choix.

Antoine Hériteau évoque l'exemple du PAT, en soulignant qu'il existe des acteurs associatifs locaux avec des équipes permanentes. Il suggère qu'il pourrait être utile de travailler avec eux sur certains projets, plutôt que de recruter des professionnels. Bien que cela puisse coûter également, il note que l'engagement est différent. Il propose de réfléchir à cette approche, notamment pour la transition.

Il rappelle que la suppression de la taxe d'habitation a conduit à une somme importante qui est désormais dans les caisses de l'État. Il souligne que, bien que cela puisse creuser chaque année le déficit de l'État, l'augmentation des taxes pour les habitants reste faible, seulement quelques euros. Il estime qu'il est important de relativiser cette augmentation par rapport aux centaines d'euros par personne économisés depuis 2017.

Lionel Gazeau précise qu'au sein des ménages, les frais d'alimentation sont également en hausse, et que toutes les dépenses augmentent actuellement.

Michel Gaborit indique que les mobilités sont un enjeu important. Il souligne l'urgence d'agir face aux enjeux climatiques, car si rien n'est fait, la situation pourrait empirer, avec des températures plus élevées d'ici 2050. Il insiste sur la nécessité que la Communauté de communes apporte sa contribution, car l'État et la région semblent se désengager.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2025.

CC28012504 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Exposé par Madame la Présidente

Les agents techniques communaux peuvent être amenés à intervenir sur l'entretien des équipements du ressort de la Communauté de Communes, notamment l'entretien des zones d'activités économiques.

Certaines conventions étant arrivées à expiration depuis 2023, le groupe de travail sur les mutualisations a proposé, lors de sa réunion du 05 novembre, l'établissement d'un format de convention unique, permettant l'intervention des agents techniques communaux sur des équipements communautaires, et ainsi la refacturation de leur coût vers l'EPCI.

En plus du coût réel de chaque agent (coût brut chargé), le groupe de travail propose d'ajouter un forfait de + 15 % à ce coût afin de tenir compte des autres frais divers (déplacements, formations, fournitures, etc.) engagés indirectement par la Commune sur ces interventions. Ce taux correspond au taux appliqué pour la facturation des services communs (voir point précédent).

Le projet de convention-type est joint à la présente notice (annexe 03).

Frank Buquen précise que ce travail fait partie des groupes de travail sur la mutualisation, dans le cadre du pacte fiscal et financier, accompagné par Tiphaine.

Il rappelle qu'un travail a été réalisé pour harmoniser la refacturation des charges des agents communaux intervenant pour la communauté de communes, principalement pour les travaux d'entretien sur les parcs d'activité, et plus rarement sur des bâtiments. Le but est de créer un modèle standard de refacturation. Il a été décidé de ne pas adopter un tarif unique, mais de permettre des tarifications différentes en fonction des agents (ancienneté, qualification, etc.), avec une majoration de 15% pour couvrir divers frais annexes (déplacements, fourniture...). Ce modèle sera validé par la présidente et les communes, et les conventions seront adaptées aux besoins spécifiques de chaque commune.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***APPROUVE la conclusion de conventions de mise à disposition des personnels techniques communaux, pour l'intervention sur les équipements communautaires, selon le format annexé à la présente notice.***
- ***AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions afférentes, suivant le format proposé, à intervenir avec les Communes***

CC28012505 - CONVENTION DE SERVICES COMMUNS - SYSTEMES D'INFORMATION, JURIDIQUE, MARCHES PUBLICS

Exposé par Madame la Présidente

Depuis 2019, la Communauté de Communes et les Communes du Pays de Pouzauges se sont dotées de services communs, portés par l'intercommunalité.

Prévus par l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *les services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles ou de missions fonctionnelles en matière de gestion du personnel [...] de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat* ». Ils doivent être gérés par l'EPCI.

La mise en œuvre de ces services communs doit reposer sur une convention, qui précisera notamment les modalités de facturation. D'autre part, pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique, la convention de services communs peut prévoir une imputation directe du service commun sur l'attribution de compensation de la Commune concernée.

Jusqu'en 2024, le coût des services communs était répercuté sur l'attribution de compensation des communes, au regard du coût constaté par la CLECT (données N-1 : le rapport de la CLECT du 15 mai 2024, faisait ainsi état des charges constatées sur l'année 2023). La refacturation devait donc au préalable faire intervenir un rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le groupe de travail portant sur les mutualisations, réuni le 05 novembre 2024, dans la continuité des discussions évoquées lors de la dernière réunion de la CLECT, propose l'établissement de conventions de services communs pour les services systèmes d'information, et juridique/marchés publics, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2024. Les conventions prévoient la possibilité d'impacter les attributions de compensation des Communes au regard du coût constaté, tel que prévu par le CGCT.

Ce document, outre de formaliser le cadre d'intervention des agents pour le compte des communes, permettra d'assouplir la modification des charges sur les attributions de compensation, sans rédaction préalable d'un rapport de CLECT, et donc sans vote préalable de celui-ci en Conseil Municipal. La CLECT et les Communes seront, au préalable, informées des charges constatées, avant toute modification des attributions de compensation.

En cas de mise en œuvre, l'impact sur les attributions de compensation interviendrait donc à partir de 2025, au regard des données de l'année précédente.

Les deux conventions de services communs proposées pour les systèmes d'informations et le juridique / marchés publics, sont jointes à la présente notice (**annexes 04 et 05**).

Tiphaine gris précise que les deux conventions visent à formaliser la mise à disposition des services communs pour l'informatique et les marchés publics. Elles permettront d'automatiser la répercussion des charges sur les attributions de compensation, facilitant ainsi le calcul annuel. Les charges seront validées avant d'être notifiées dans les attributions.

Jean-Louis Roy s'interroge sur la façon dont la population est impliquée dans le calcul et demande des précisions sur le taux d'intervention appliqué aux communes. Tiphaine Gris répond que pour le poste à 50%, les charges sont réparties en fonction de la population de chaque commune. Cependant, pour la partie concernant les marchés publics, la répartition se fait au cas par cas, commune par commune, et non selon la population.

Frank Buquen précise qu'il y aura une rétrospective sur les conventions.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE les conventions de services communs annexées pour les systèmes d'information et l'expertise juridique et marchés publics, à intervenir avec les Communes, à compter du 1er janvier 2024**

- **AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions sous ce format, et à proposer celles-ci à signature des Communes.**

CC28012506 - VENTE VEHICULE ELECTRIQUE A LA COMMUNE DE SAINT MESMIN

Exposé par Franck Jaud

Dans le cadre du dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Vert), la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a fait l'acquisition en 2018 puis en 2019 d'une flotte de véhicules électriques mis à disposition des communes de Pouzauges, Le Boupère, Sèvremont (SLP) et Saint-Mesmin.

Une convention de mise à disposition du bien a été signée avec chaque commune. La tarification est de 125€ TTC/mois.

Pour mémoire, fin 2022 le véhicule Peugeot Partner Electric immatriculé EV-376-BS mis à disposition du Boupère a été vendu au prix de 9 000€.

La commune de St Mesmin est intéressée par l'acquisition du véhicule **Kangoo immatriculé FJ-800-WD** mis à disposition de leurs services techniques.

Ledit véhicule cote actuellement à l'Argus 9 600€.

Le Bureau des Vice-Présidents a proposé de fixer le prix de cessions en s'appuyant sur le coût coté à l'argus et d'appliquer une décote de 20 %. Le véhicule est donc proposé au prix de **7 680€** (9600€ - 20%).

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE la vente du véhicule Kangoo immatriculé FJ-800-WD à la commune de St Mesmin pour un prix de 7 680 €**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.**

III - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

IV - SOLIDARITES

V - TRANSITIONS

CC28012507 - APPEL A PROJET ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE POUZAUGES

Exposé par Adeline Aubergier

Le contexte :

Le pays de Pouzauges est engagé depuis plus de 20 ans dans une politique de préservation de la biodiversité. D'abord par la mise en place de la Charte forestière, puis le programme TEN 2019/2023 (Territoire Engagé pour la Nature) et les CT Eau (Contrats Territoriaux Eau), ...

Cet engagement a permis au territoire d'être reconnu « Capitale Française de la Biodiversité » dans la catégorie meilleure intercommunalité rurale en 2023.

Le territoire entend poursuivre cette politique volontariste, pragmatique, de terrain.

Malgré un engagement fort et un niveau d'investissement important, il reste un gros travail pour embarquer les acteurs et la population.

L'arrêt du programme TEN en avril 2023 et de ses financements (Région Pays de la Loire) impacte la capacité financière de la collectivité pour maintenir certaines actions et déployer sa politique.

Un des enjeux est la poursuite des actions et des collaborations avec les différents acteurs et les partenaires ainsi que d'assurer une transmission et une continuité de l'action pour le mandat suivant.

Qu'est-ce qu'un Atlas de la biodiversité communale ?

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) est une démarche qui permet à une commune, ou une structure intercommunale, de connaître son patrimoine naturel par un inventaire des milieux et des espèces présents sur le territoire. Il implique l'ensemble des acteurs d'une collectivité (élus, citoyens, associations, exploitants agricoles, entreprises, ...).

La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux en termes de biodiversité à l'échelle du territoire et d'établir un programme d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

L'ABC est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) soutient de nombreux projets d'ABC (au maximum à hauteur de 80% du montant total des coûts éligibles).

L'atlas de la biodiversité a trois objectifs principaux :

- Acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la biodiversité.
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux.
- Partager une vision stratégique des enjeux de biodiversité sur le territoire.

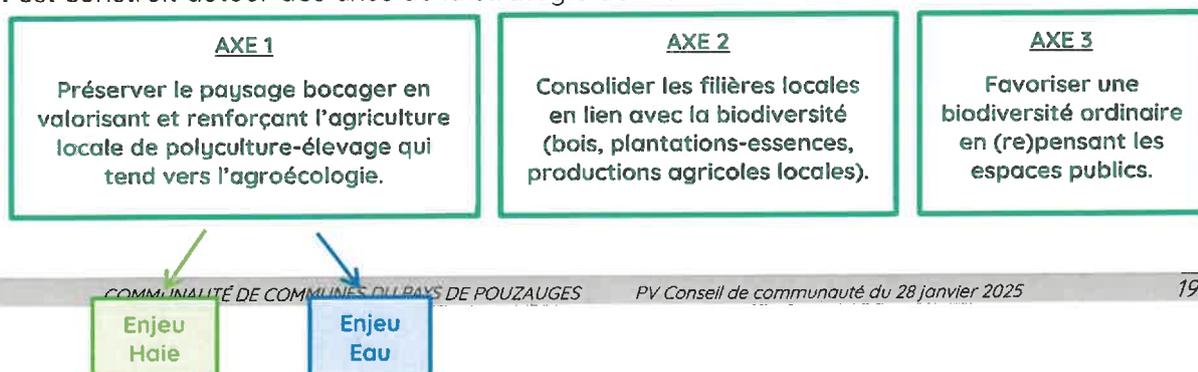
L'Atlas de la Biodiversité sur le Pays de Pouzauges :

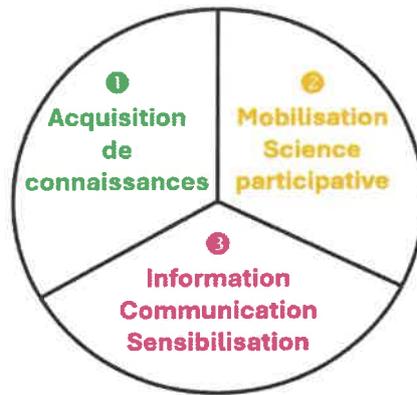
Par cet atlas de la biodiversité intercommunale, la collectivité souhaite poursuivre les actions visant à préserver et favoriser la biodiversité ordinaire et patrimoniale sur le Pays de Pouzauges.

Le projet de la collectivité a plusieurs objectifs :

- **Compléter les connaissances** sur la biodiversité existantes et potentielles du territoire.
- **Embarquer les acteurs et la population** : Malgré un engagement fort et un niveau d'investissement important, la collectivité se heurte à des difficultés d'appropriation des enjeux par les parties prenantes. L'objectif est là de mener des actions concrètes et facilement lisibles.
- **Prendre en compte la biodiversité dans les stratégies territoriales.**
- **Poursuivre la politique engagée** et permettre une forme de **continuité et faciliter la transmission** par la définition d'un programme d'actions et des capacités financières adaptées à l'ambition.

Le projet d'ABI de la communauté de communes a pour objectif **l'identification des enjeux de la biodiversité afin de préserver et de restaurer les continuités écologiques sur le Pays de Pouzauges**. Le projet est construit autour des axes de la stratégie de résilience en matière de biodiversité de la collectivité :





Pour chaque axe et chaque sous enjeu identifié, un taxon ou une espèce ou un habitat cible est défini.

Chacun de ces 3 axes comprend trois grands types d'actions :

- ❶ **Acquisition de connaissances** : Actions de suivis et d'inventaires afin d'identifier et de valider les espèces (faune et flore) présentes sur le territoire, les différents milieux naturels et les continuités écologiques pour obtenir un socle solide de connaissances sur la biodiversité à l'échelle de la communauté de communes.
- ❷ **Mobilisation / Science participative** : Actions visant à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (type science participative), dont les citoyens, dans l'amélioration des connaissances et la construction d'une vision commune de la biodiversité sur la Pays de Pouzauges.
- ❸ **Information / Communication / Sensibilisation** : Actions de sensibilisation et de vulgarisation des connaissances acquises afin de faciliter l'accès au savoir et l'appréhension des enjeux à l'ensemble des acteurs du territoire.

Un **axe 4 transversal « Communiquer et sensibiliser »**, comprenant l'ensemble des actions de communication et de sensibilisation, est également intégré au projet d'ABI.

L'Atlas de la Biodiversité est une démarche collective nécessitant l'implication de tous et doit mettre en évidence l'appropriation du projet par les communes. Pour cela, des actions spécifiques peuvent être réalisées par les communes du territoire.

Parce que la connaissance de la biodiversité ne peut être réservée à quelques spécialistes, il est important d'associer la population à son identification et à sa connaissance pour assurer sa conservation. Ainsi, à travers la démarche d'ABI, la communauté de communes souhaite avec les communes, les acteurs associatifs, les scolaires et les habitants ainsi que les entreprises et le monde agricole à s'inscrire dans une démarche forte de sensibilisation et d'inventaires participatifs pour (re)découvrir les richesses naturelles du territoire. Les clubs nature, les associations de randonneurs, les entreprises engagées dans une démarche RSE seront mobilisés pour organiser la participation citoyenne.

Le programme d'actions sur le Pays de Pouzauges :

Tableau prévisionnel (provisoire) - en annexe 06

Adeline Auberger explique qu'une première levée de dossier aura lieu début mars. Pour avoir une chance d'obtenir ce financement, il est important de déposer les dossiers courant février. L'objectif est de rapidement évaluer le contexte, les enjeux et les moyens liés aux sujets de biodiversité. L'idée est de continuer les actions

et les collaborations avec les différents acteurs et partenaires du territoire, notamment les associations. Il y a aussi un enjeu important de transmission et de continuité des actions pour le mandat suivant, en fournissant des moyens financiers aux futures équipes pour soutenir cette continuité.

Elle souligne l'ABC pourrait financer jusqu'à 80 % des actions d'un projet, dans la limite de 250 000 euros par projet. Ce financement pourrait couvrir un projet s'étalant sur quatre ans. L'objectif est de déposer le dossier en février.

Elle précise que pour chaque axe, des actions ont été définies autour de trois volets : acquisition de connaissances, mobilisation et sensibilisation, comme le demande l'ABC. Le projet a une durée de 4 ans, avec un démarrage prévu pour l'été 2025 et une fin à l'été 2028.

Jean-Claude Marchand demande si cela signifie qu'il n'y aura pas de nouvelles créations de postes d'agents, et que la CCPP travaillera avec les effectifs existants ? Adeline Auberger répond qu'il n'y aura pas de création de poste.

Adeline Auberger indique que l'idée est de soumettre rapidement le dossier et de savoir si les actions peuvent être engagées ou non. En attendant, à part l'éducation à l'environnement qui continue, aucune autre action ne sera lancée.

Bérangère Soulard demande si le CPIE s'occupe déjà de ces actions ou si cela représente un travail supplémentaire pour eux ? Adeline Auberger explique que le CPIE est actuellement impliqué dans un travail lié à la convention pluriannuelle d'objectifs, en dehors du financement de l'ABC. Si l'ABC est validé, un avenant sera ajouté pour couvrir les actions incluses dans ce programme. Certaines des actions envisagées étaient déjà réalisées par le CPIE dans le cadre du TEN, telles que le suivi des grenouilles rousses et les inventaires de biodiversité. Pour ces actions, le CPIE sollicitera une subvention de 20% de l'action auprès de la Communauté de communes.

Adeline Auberger précise qu'un retour est attendu en mai ou début juin, ce qui permettra de lancer un premier COPIL. Les communes disposeront du temps nécessaire pour se positionner sur les actions étalées sur quatre ans.

Jean-Claude Marchand se dit rassuré de savoir que des écrevisses à pattes blanches sont encore présentes sur le territoire.

Adeline Auberger remercie Audrey pour l'investissement sur le dossier.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au titre de l'Appel à projet Atlas de la Biodiversité,
- **DECIDE** de déposer un dossier auprès des services de l'Etat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cet appel à projet,
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter tous les financements liés à cet appel à projet.

VI - ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

VII-MARCHES PUBLICS

CC28012508 - ASSURANCE STATUTAIRE

Exposé par Madame la Présidente

Le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics un **contrat groupe négocié pour 4 ans auprès d'un assureur**. Ce contrat assure aux adhérents une prise en charge financière des dépenses liées aux absences de leurs agents pour raison de santé. Actuellement le contrat groupe porte sur la **période 2022-2025**.

CNP Assurances est chargé d'indemniser les sinistres déclarés par les adhérents.

L'assurance des risques statutaires entraîne des obligations des collectivités territoriales à l'égard de leur personnel. En cas de congés pour maladie, elles doivent maintenir le paiement des traitements suivant les obligations statutaires. Compte tenu des risques financiers lourds résultant de ces obligations, il est important que les collectivités souscrivent une assurance.

Le contrat groupe d'assurances statutaires conclu avec CNP Assurances en 2022 arrivera à son terme le 31 décembre 2025.

Afin de relancer la procédure de marché à adhésion facultative, pour la passation d'un nouveau contrat groupe avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026, le Centre de gestion doit engager les démarches dès à présent.

Ainsi, si la CC du Pays de Pouzauges souhaite adhérer au nouveau contrat groupe, il convient de donner mandat au Centre de Gestion par délibération pour l'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offre en son nom.

Pour rappel, un tel mandat n'implique nullement un engagement obligatoire et définitif quant au choix du futur assureur. En effet, en fin de consultation, il sera possible de confirmer ou non l'adhésion au contrat. Cependant, **cette démarche constitue un préalable obligatoire** pour pouvoir intégrer le futur contrat groupe.

Frank Buquen évoque qu'il serait intéressant de connaître l'indemnisation prévue dans le futur contrat et le rôle du futur fournisseur. Ce sujet devra être travaillé avec le centre de gestion, car il y a des difficultés concernant l'indemnisation de certains arrêts maladie.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***DONNE habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel,***
- ***AUTORISE La Présidente à signer tous documents relatifs à ce projet.***

CC28012509 - PERSONNEL TERRITORIAL

Exposé par Madame la Présidente

Par délibération du 08/02/2022, le conseil communautaire a reconduit le poste de chargé de communication en contrat de 3 ans au grade d'attaché territorial.

Au cours de cette période, le service Communication s'est structuré (2 agents) et s'est affirmé comme un service « ressources » pour les élus et l'ensemble des services.

La période de 3 ans arrivant à son terme et fin de pérenniser le service et son action, il est proposé au conseil de reconduire, à compter du 1^{er} mars 2025 le poste sous format permanent d'Attaché(e) Territorial(e) pour l'emploi de Responsable du Service Communication.

POLE	POSTE OUVRIER	à EMPLOI	Nature du poste	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET
Adm Générale	Attaché(e) Territorial(e)	Responsable du Service Communication/Chargée de communication	Emploi Permanent	Complet	1	1 ^{er} mars 2025

Frank Buquen indique que la proposition consiste à en la création de poste qui ne sera plus sur une durée déterminée afin d'éviter les reconductions systématiques, étant considéré comme pérenne.

Antoine Hériteau précise que les 2 agents actuels forment un binôme de qualité pour la collectivité.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **DE CREER un emploi permanent de Catégorie A : Attaché(e) pour exercer les missions Chargé(e) de communication,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,**
- **QUE les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

IX – DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DÉLÉGATION

1- Décisions de Madame la Présidente

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Madame La Présidente :

➔ Au titre de la délégation n°110 :

- Achats à partir de 5 000 € HT (seuil intermédiaire de publication des décisions, au-delà MAPA/CPA) :

Devis supérieur à 5 000€ HT et inférieur à 40 000€ HT pour le conseil communautaire du 28-01-2025	
Numéro d'ordre	Intitulé
DP04122024	Création de 2 branchements d'assainissement Grande Rue Les Chatelliers Chateaurmur - CHARIER TP (79 CERIZAY) - pour un montant de 7 126,16€ HT
DP16122024	Cérémonie des vœux du 21-01-2025 - OUVRARD TRAITEUR (85 SEVREMONT) - pour un montant de 5 498,78€ HT
DP17122024	Spectacle UN MONDE HOSTILE POUR UN CŒUR TTENDRE AVEC TANGUY PASTUREAU du 10-01-2025 AU Centre Culturel l'Echiquier - HOULALA (75003 PARIS) - pour un montant de 8000€ HT
DP17122024	Spectacle JE M'APPELLE GEORGES du 12-03-2025 au Centre Culturel l'Echiquier - ATELIER

	THEATRE ACTUEL (75009 PARIS) - pour un montant de 10 350,00€ HT
DP17122024	Spectacle LES FO'PLAFONDS du 20-05-2025 au Centre Culturel l'Echiquier - ENCORE UN TOUR (93 MONTREUIL) - pour un montant de 7 180,00€ HT
DP17122024	Spectacle DOLORES du 28-01-2025 au Centre Culturel l'Echiquier - ATELIER THEATRE ACUTUEL (75009 PARIS) - pour un montant de 11 600,00€ HT
DP17122024	Spectacle LITTLE ROCK STORY du 7-02-2025 au Centre Culturel l'Echiquier - MY SHOW MUST GO ON (93 MONTREUIL) - pour un montant de 6 000,00€ HT
DP18122024	Spectacle ASTERIOS du 4-12-2024 au Centre Culturel l'Echiquier - ASTERIOS SPECTACLES (75011 PARIS) - pour un montant de 7 000,00€ HT
DP18122024	Spectacle LA LIGNE ROSE du 8-12-2024 au Centre Culturel l'Echiquier - MARIOSKA PRODUCTIONS (75009 PARIS) - pour un montant de 6 272,10€ HT

- Avis de signature des Marchés :

Madame la Présidente a notifié les marchés indiqués en **annexe n°07**.

- Décisions :

2 - Décisions du Bureau communautaire

➔ Séance du 10 décembre 2024

NUMERO	OBJET	DECISION
<i>Suivant délégation 2.4</i>		
BC10122401	PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 2.5</i>		
BC10122402	ENGAGEMENT A L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE SANTE MENTALE DE VENDEE	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 1.7</i>		
BC10122403	ATTRIBUTION DU MARCHE N°2024CPP030PI MISSION DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU PAYS DE POUZAUGES	APPROUVEE

➔ Séance du 14 janvier 2025

NUMERO	OBJET	DECISION
<i>Suivant délégation 2.2</i>		
BC14012501	RENOVATION ENERGETIQUE DES BUREAUX DE L'EPAUD - SOLLICITATION AU TITRE DE LA CAMPAGNE DETR - DSIL 2025	APPROUVEE
BC14012502	ENGAGEMENT A L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE SANTE MENTALE DE VENDEE	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 2.4</i>		
BC14012503	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA	APPROUVEE

	REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS	
BC14012504	PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 2.3</i>		
BC14012505	ADHESION SCIC BOIS ENERGIES LOCALE	APPROUVEE
<i>Suivant délégation 1.7</i>		
BC14012506	LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES	APPROUVEE

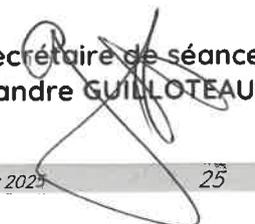
NUMERO	OBJET
<i>Suivant délégation 1.10</i>	
DECISION N°2024_22	ACHAT DE DEUX DECHLORAMINATEURS POUR LES BASSINS SPORTIF ET LUDIQUÉ POUR LE CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES
<i>Selon la délibération n° CC26092316 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2023</i>	
DECISION N°2024_23	VIREMENT DE CREDITS BUDGETAIRES - BUDGET CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER 43404 - EXERCICE 2024
<i>Selon la délibération n° CC30052303 du Conseil 30 mai 2023 relative aux délégations</i>	
DECISION N°2025_01	AVENANT N°1 SUR LE LOT 2 « CHARPENTE OSSATURE BOIS » DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DU PAYS DE POUZAUGES
DECISION N°2025_02	AVENANT N°1 SUR LE LOT 7 « CLOISONS SECHES PLAFONDS » DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DU PAYS DE POUZAUGES

X - INFORMATIONS DIVERSES

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le **mardi 25 février** à 19h00.


La Présidente
Bérange SOULARD

Fin de séance à 21h30


Le secrétaire de séance
Alexandre GUILLOTEAU